



CONTRAT DE DEPOT

PRINTEMPS/ETE :

AUTOMNE/HIVER :

ENTRE-LES SOUSSIGNES : Ci-après dénommée

« cabaneAmalices », El Emilie RACAUD, SIRET 52096713400021, domicilié 8 place du minage 79160 Coulonges sur l'Autize

ET : Ci-après dénommée

Mr/Mme :

Adresse complète :

Né(e) le : à :

N° pièce d'identité valide :

Délivré par :

Le :

Téléphone :

Mail :

IL EST CONVENU ET ARRETE AUX CONDITIONS GENERALES DE DEPOT :

Le dépôt-vente « cabaneAmalices », se rend disponible sur rendez-vous à la boutique du lundi au samedi aux horaires d'ouverture pour vos dépôts de jouets/livres, matériel de puériculture, vêtements de grossesse, vêtements de 0 à 16 ans, tendances, propres, en très bon état et de saison.

Toutes les marques sont les bienvenues à condition que les articles soient dans l'air du temps.

Les frais de contrat : 2€ (uniquement perçus en cas de vente)

Fait à :

Le :

Le déposant (lu et approuvé)

cabaneAmalices

El Emilie RACAUD

CONDITIONS GENERALES DU DÉPÔT-VENTE « cabaneAmalices »

Article 1 : Objet du contrat

Par le présent contrat, le déposant confie en dépôt-vente au dépositaire les articles définis sur la fiche produit jointe au présent contrat et acte la renonciation à recours.

Article 2 : Qui peut déposer ?

Toute personne majeure peut déposer librement, vêtements, chaussures, jouets/livres et articles de puériculture dont il est le propriétaire.

Article 3 : Que pouvez-vous déposer ? « Charte qualité »

cabaneAmalices acceptent les vêtements et accessoires de 0 à 16 ans et vêtements de grossesse en parfait état, lavés, non tachés, non troués, ni bouloché, sans bouton manquant, fermeture qui fonctionne et de collection récentes.

Dépôt printemps/été sont pris de FEVRIER à JUIN

Dépôt automne/hiver sont pris de AOÛT à DECEMBRE

Les jouets/livres complet et en parfait état de fonctionnement (avec piles).

Le matériel de puériculture en parfait état et propre.

Le nombre d'articles par dépôt est limité à 40 maximum.

« cabaneAmalices » se réserve le droit de refuser le dépôt proposé si les articles ne correspondent pas aux exigences demandées ou tout article abimé ou défectueux non détecté lors du dépôt.

Article 4 : Procédure de dépôt

Lors du premier dépôt, une fiche client est établie comportant l'identité du déposant majeure qui devra être justifié par une pièce d'identité. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Chacune des parties doit conserver un exemplaire du contrat signé.

- Les dépôts se font sur RDV via le site internet ou par mail ou par téléphone
- cabaneAmalices vous envoie par mail sous huit jours : le contrat de dépôt avec les articles retenus et le montant de votre commission que vous percevrez pour chaque article vendu. Si cela vous convient, vous devez retourner par mail le contrat signé avec la mention « Bon pour accord ». Sans retour de votre part sous 48h, cela vaut pour acceptation du contrat.
- Frais de gestion : « cabaneAmalices » demande une participation aux frais de contrat de 2€ qui seront déduit de votre commission et perçus uniquement en cas de vente

Article 5 : Prix de vente

Le prix de vente est établi le plus justement possible par « cabaneAmalices ».

40% du prix de vente pour le déposant / 40% pour la boutique / 20% de TVA

Les vêtements/accessoires et chaussures participent automatiquement aux périodes de soldes.

Article 6 : Durée et fin de contrat

La durée du contrat est de 3 mois. A l'issue, vous recevrez un mail vous informant la fin du contrat. Vous devez prendre rendez-vous pour la restitution de vos invendus. En cas de non présentation au RDV, le déposant aura 15 jours pour se manifester. Passé ce délai, tous les invendus non réclamés seront automatiquement donnés à une association caritative ou deviendront la propriété du magasin.

Article 7 : Mandat exclusif

Le contrat de dépôt implique l'engagement de la part du déposant de laisser ses articles en dépôt exclusif pendant toute la durée du contrat. S'il souhaite rompre le contrat prématurément et récupérer ses articles, le déposant se verra facturer un débit forfaitaire de 8% du prix de vente public par article pour couvrir les frais engagés par le dépositaire.

Article 8 : Paiement des ventes réalisées

Aucune avance ne sera réalisée avant la vente des articles Les articles sont réglés aux déposants au terme du contrat lors du RDV de restitution par virement bancaire ou par chèque. Le déposant peut également se servir de sa commission pour effectuer ses achats en boutique. Toute somme non récupérée au bout d'un an et un jour reste acquise.

Article 9 : Litiges et responsabilités

« cabaneAmalices » sert d'intermédiaire entre le déposant et l'acheteur et ne serait répondre de la qualité et du fonctionnement des articles d'occasion, le déposant vendeur étant le seul responsable. La responsabilité de « cabaneAmalices » ne saurait être engagée en cas de dommages aux articles déposés du fait de leur vétusté, de leur manutention ou de tout phénomène naturel. Sont couverts par « cabaneAmalices » le risque de responsabilité civile, incendie et vol dans la limite de la somme qui aurait été dû au déposant en cas de vente à condition que celle-ci soit remboursée par l'assurance.